

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

La parole de Dieu, 802. — Le dogme de l'expiation, 802. — Le dévouement de Windhorst, 803. — L'unification des races, 803. — Suicides dans la province de Québec, 803. — Ce qu'il faut prêcher, 804. — Les Hindous pendant le jubilé de la Reine, 804. — Histoire du Cap Santé, 804. — Memento hebdomadaire, 816. —

La parole de Dieu

Heureux sont ceux qui écoutent la parole
de Dieu et la pratiquent. (S. Luc, XI, 28.)

Il faut écouter la parole de Dieu.

Dieu, qui est le législateur suprême, a parlé et veut être obéi bien que l'homme soit libre de choisir, l'obéissance avec les récompenses qui lui sont promises, ou la désobéissance avec les supplices infinis qui en seront le châtiment.

Les hérétiques prétendaient que la foi seule peut sauver l'homme ; mais pour arriver à cette conclusion, il faut travestir la parole de Dieu qui, dans toute la Sainte Ecriture, commande l'obéissance à sa loi. Ainsi, S. Paul dit dans son épître aux Romains : " Ce ne sont point ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui gardent la loi qui seront justifiés. " S. Jacques dit la même chose dans les termes suivants : " Que servira à quelqu'un d'avoir la foi, s'il n'a pas les œuvres. "

Si la foi seule pouvait nous justifier, Jésus-Christ, au jour
